



**Préserver les forêts permanentes pour lutter
contre le changement climatique et renforcer la
durabilité des économies nationales et locales
au Cameroun**

ANNEXE 8

**ANALYSE DE GENRE ET PLAN
D'ACTION (GAAP)**

DATE DE LA VERSION : 16/04/2026

Liste des acronymes et abréviations

AE	Entité accréditée
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CoC	Code de conduite
EE	Entité d'exécution
ESMP	Plan de gestion environnementale et sociale
ESMS	Système de gestion environnementale et sociale
FPIC	Consentement libre, préalable et éclairé
GAAP	Évaluation et plan d'action en matière d'égalité des sexes
GAP	Plan d'action sur l'égalité des sexes
GBV	Violence sexiste
GCF	Fonds vert pour le climat
GRM	Mécanisme de règlement des griefs
IP	Peuples autochtones
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
S&E	Suivi et évaluation
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINPROFF	Ministère de l'Autonomisation des femmes et de la Famille
MRE	Suivi, rapport et évaluation
ONG	Organisation non gouvernementale
PFNL	Produit forestier non ligneux
PFA	Zone forestière permanente
PFM	Gestion forestière permanente
PMU	Unité de gestion de projet
REDD+	Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts
ROAM	Méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration
SEAH	Exploitation sexuelle, abus et harcèlement
SFM	Gestion durable des forêts
SIS	Système d'information sur les mesures de sauvegarde

Termes clés relatifs au genre

Genre : ensemble d'attentes culturelles concernant les attitudes et les comportements des femmes, des hommes, des filles et des garçons. Le genre se distingue des différences biologiques entre les femmes et les hommes (sexe) et est une construction sociale. Les rôles de genre, les relations, les rapports de force, les privilèges et les droits varient d'une culture à l'autre. Ils peuvent évoluer au fil du temps et être influencés par la classe sociale, l'âge, la race, l'origine ethnique, le handicap et d'autres facteurs.

Analyse de genre : examen critique de la manière dont les différences en matière de normes de genre, de rôles, de structures de pouvoir, d'activités, de besoins et d'opportunités affectent les femmes, les hommes, les filles et les garçons dans certaines situations ou certains contextes.

Intégration de la dimension de genre : Processus consistant à évaluer les implications pour les femmes et les hommes de toute action prévue, y compris la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à faire des préoccupations et des expériences des femmes et des hommes une dimension à part entière de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des programmes.

Égalité entre les sexes : Désigne l'égalité des droits, des responsabilités et des opportunités pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons. L'égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes deviendront identiques, mais que leurs droits, leurs responsabilités et leurs opportunités ne dépendront pas du fait qu'ils soient nés hommes ou femmes.

Équité entre les sexes : équité et justice dans la répartition des avantages, du pouvoir, des ressources et des responsabilités entre les femmes et les hommes. Ce concept reconnaît que les femmes et les hommes ont des besoins et des pouvoirs différents et que ces différences doivent être identifiées et traitées de manière à corriger les déséquilibres entre les sexes.

Sensible au genre : Reconnaît les besoins, les contraintes, les contributions et les aspirations différents des femmes et des hommes, et adapte les stratégies et l'allocation des ressources pour lutter contre les inégalités entre les sexes.

Intersectionnalité : Cadre permettant de comprendre comment les aspects des identités sociales et politiques d'une personne (par exemple, le genre, la race, l'ethnicité, la classe sociale, l'âge, le handicap, l'appartenance autochtone) se combinent pour créer différents modes de discrimination et de privilège.

VGB/SEAH : Violence basée sur le genre / Exploitation, abus et harcèlement sexuels — tout acte préjudiciable dirigé contre une personne en raison de son genre, y compris les préjudices physiques, sexuels ou psychologiques, la coercition et la privation de liberté. Le terme SEAH désigne spécifiquement l'exploitation sexuelle, les abus sexuels et le harcèlement sexuel commis dans le cadre de **la mise en œuvre d'un projet**.

FPIC (consentement libre, préalable et éclairé) : droit collectif des peuples autochtones et des communautés locales d'accorder ou de refuser leur consentement à des actions proposées susceptibles d'affecter leurs terres, leurs territoires et leurs ressources, tel que reconnu par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) et la Convention n° 169 de l'OIT.

Résumé

L'objectif de ce rapport était de mener une analyse de genre et une évaluation des risques liés au genre, ainsi que d'élaborer un plan d'action en matière de genre. Les principaux résultats concernant les questions liées au genre, ainsi que les points d'entrée possibles, sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Cette évaluation et ce plan d'action en matière de genre (GAAP) ont été élaborés conformément à la politique actualisée du FVC en matière de genre (décision B.24/12, novembre 2019) et à la politique révisée du FVC sur la prévention et la protection contre l'exploitation sexuelle, les abus sexuels et le harcèlement sexuel (GCF/BM2021/06). Il couvre l'intégralité de la période de mise en œuvre de 7 ans du projet SPEFOCE dans les trois paysages cibles : Waza (sudano-sahélien), Dja-Lobéké (forêt humide dense) et Bakossi-Bamboutos (montagnard). Le GAAP identifie les vulnérabilités climatiques différenciées selon le genre, fixe des objectifs de participation alignés sur les normes du FVC (au moins 40 % de femmes dans toutes les consultations et formations ; au moins 30 % de femmes dans les organes de gouvernance), intègre des mesures de prévention de la violence sexiste et de l'exploitation et du harcèlement sexuels, et prévoit un budget de mise en œuvre dédié de 1 147 250 USD provenant des ressources du FVC.

En outre, les résultats de l'évaluation des risques liés au genre, qui a également été menée, sont présentés ci-dessous, y compris les risques identifiés et les mesures d'atténuation. Pour conclure, un plan d'action en matière de genre est fourni, ainsi que des dispositions relatives au suivi, au rapport et à l'évaluation.

Le plan d'action en matière d'égalité des sexes s'articule autour des éléments obligatoires suivants, conformément aux exigences du FVC : (i) évaluation de l'égalité des sexes avec collecte de données de référence ; (ii) identification des moteurs du changement et des dynamiques de genre ; (iii) éléments spécifiques liés au genre intégrés dans les activités du projet ; (iv) estimations du budget de mise en œuvre ; (v) indicateurs mesurables de résultats, d'effets et d'impact ventilés par sexe ; et (vi) dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre et le suivi.

1. Introduction

Le présent document présente le Plan d'action pour l'égalité des sexes (GAP) du projet « Préserver les forêts permanentes pour lutter contre le changement climatique et renforcer les économies nationales et locales durables au Cameroun ». Le projet vise à réduire les émissions de GES résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts grâce à une gestion durable des forêts et au renforcement des stocks de carbone forestier. Ce projet sera mis en œuvre dans des zones forestières permanentes, notamment à Waza, Dja-Lobéké et dans les Hauts Plateaux de Bamboutos, et portera sur la restauration des forêts et des terres dégradées, l'atténuation, l'amélioration des instruments et des pratiques de gestion durable des forêts, le soutien à la mise en œuvre de la REDD+, le développement des marchés et des chaînes de valeur, ainsi que le soutien aux moyens de subsistance alternatifs. De plus amples informations sur le projet sont disponibles dans le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) du projet.

2. Objectif de l'analyse de genre et du plan d'action

L'objectif de ce GAAP est de servir de guide pratique de mise en œuvre pour le projet SPEFOCE afin de garantir que la dimension de genre soit intégrée de manière significative dans toutes les composantes et activités du projet. Le GAAP fournit un cadre pour l'intégration des considérations de genre dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet.

2.1 Objectif général

Renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la gestion des zones forestières permanentes et le développement de moyens de subsistance durables dans les trois paysages cibles du Cameroun.

2.2 Objectifs spécifiques

- Contribuer à l'approfondissement des connaissances et à l'élaboration de stratégies innovantes pour remédier aux inégalités observées entre les hommes et les femmes dans les zones forestières permanentes ;
- Identifier et combler les écarts entre les sexes en matière de participation et de leadership dans les processus décisionnels, d'accès aux opportunités, aux droits, aux revenus et aux avantages, ainsi que de contrôle et d'utilisation des ressources ;
- Concevoir et intégrer des mesures d'action positive visant à réduire les inégalités entre les sexes dans l'ensemble des composantes du projet ;
- Améliorer la participation des communautés locales et des femmes autochtones, y compris les associations de femmes, au processus décisionnel, notamment par le biais d'un dialogue multipartite, de l' , de l'autonomisation des femmes et du développement du leadership, ainsi que d'activités de subsistance résilientes au changement climatique
- Utiliser des méthodes participatives pour garantir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière de participation et de contribution à la conception et à la mise en œuvre du projet ;
- Identifier les opportunités d'autonomisation des femmes afin de soutenir la réussite et la durabilité du projet.
- Veiller au respect de la politique révisée du FVC sur la prévention et la protection contre les violences sexuelles et sexistes (GCF/BM2021/06) par la mise en place d'une politique de

tolérance zéro, d'un code de conduite, d'un système de gestion des risques axé sur les survivantes et d'une formation complète du personnel ;

- Adopter une approche intersectionnelle qui tienne compte des vulnérabilités cumulées des femmes autochtones (Baka, Bagyeli), des jeunes, des femmes âgées et des ménages dirigés par des femmes ;
- Renforcer les droits fonciers et de gestion des ressources des femmes au sein des forêts communautaires, des forêts du conseil et des paysages restaurés, conformément à la législation forestière et aux pratiques coutumières du Cameroun ;
- Mettre en place un système complet de suivi et d'évaluation (M&E) sensible au genre, avec des indicateurs ventilés par sexe aux niveaux des réalisations, des résultats et des impacts, conformément au Cadre intégré de gestion des résultats (IRMF) du Fonds vert pour le climat (FVC).

2.3 Cadre de conformité réglementaire et politique

Le présent GAAP a été élaboré conformément aux instruments réglementaires et politiques suivants, classés par ordre de priorité :

- Politique actualisée du FVC en matière d'égalité des sexes (Décision B.24/12, Annexe XXIII, novembre 2019) et le Plan d'action pour l'égalité des sexes 2020-2023 qui y est associé (Annexe XXIV)
- Politique révisée du FVC sur la prévention et la protection contre l'exploitation sexuelle, les abus sexuels et le harcèlement sexuel (GCF/BM2021/06)
- Normes du FVC en matière de sauvegardes environnementales et sociales (ESS) (décision B.07/02)
- Politique du FVC relative aux peuples autochtones
- Système de gestion environnementale et sociale de l'UICN
- Constitution du Cameroun (préambule garantissant l'égalité de tous les citoyens)
- Loi camerounaise n° 2011/024 relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la discrimination fondée sur le genre
- Loi camerounaise sur les forêts (loi n° 94/01 du 20 janvier 1994) et son décret d'application n° 95/531
- Dispositions du Code pénal camerounais relatives aux violences sexuelles (articles 295 à 298)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ratifiée par le Cameroun en 1994
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP)
- Convention n° 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux
- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo)

3. Méthodologie

L'analyse de genre a été réalisée à partir d'une combinaison de données secondaires et primaires. L'examen documentaire des données secondaires a porté sur des documents de politique et de stratégie, ainsi que sur des rapports de développement nationaux et internationaux. Une évaluation qualitative sur le terrain a été menée dans les trois zones géographiques au moyen de discussions de groupe, d'entretiens avec des informateurs clés et d'exercices d'évaluation rurale participative impliquant à la fois des femmes et des hommes, y compris des communautés autochtones (Baka et Bagyeli).

La méthodologie est conforme aux exigences de la politique de genre du FVC (décision B.24/12, paragraphe 19(b)), qui imposent une participation et des consultations des parties prenantes inclusives et équitables entre les sexes tout au long de la conception et de la mise en œuvre du projet. L'évaluation sur le terrain a couvert les trois zones cibles en accordant une attention particulière : (i) aux rôles de genre et à la division du travail dans les activités liées à la forêt ; (ii) l'accès des femmes aux ressources forestières, aux terres et aux produits forestiers non ligneux (PFNL), ainsi que leur contrôle sur ces ressources ; (iii) le pouvoir de décision dans la gouvernance des ménages et des communautés ; (iv) les facteurs de risque de violence sexiste et d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels (SEAH) dans les opérations forestières ; et (v) les dimensions intersectionnelles de l'inégalité entre les sexes au sein des communautés autochtones (Baka, Bagyeli) par rapport aux communautés locales.

4. Brève description du projet

L'objectif du projet est de transformer les pratiques d'utilisation des terres et de gestion forestière au sein et autour des zones forestières permanentes (PFA) en systèmes résilients au changement climatique, à faibles émissions et économiquement viables, qui génèrent de manière durable des biens et services écosystémiques forestiers pour les économies nationales et locales, réduisent les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, et renforcent la résilience au changement climatique des communautés et des écosystèmes dépendants de la forêt.

Les résultats attendus du projet proposé devraient inclure :

Résultat 1 : Les PFA ciblées sont gérées et restaurées à l'aide de pratiques de gestion forestière durable et intelligentes face au climat qui réduisent la déforestation et la dégradation, augmentent la séquestration du carbone et préservent les services écosystémiques forestiers.

Résultat 2 : Les chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux (PFN) sont opérationnelles, compétitives et à faibles émissions, générant des revenus stables pour les communautés locales tout en préservant les ressources forestières.

Résultat 3 : Les parties prenantes (communautés, collectivités locales, services publics, secteur privé) disposent des capacités techniques, organisationnelles et de gouvernance nécessaires pour planifier et adopter des pratiques d'utilisation des terres résilientes au changement climatique dans et autour des zones forestières prioritaires.

Résultat 4 : Un système solide de suivi, de gouvernance et de partenariat fondé sur la connaissance guide les décisions publiques et privées, garantit le financement climatique/REDD+ et permet la mise à l'échelle de modèles de gestion forestière résilients, à faibles émissions et économiquement viables.

5. Contexte socio-économique et de genre

Les informations relatives au contexte socio-économique et environnemental du projet sont fournies dans le rapport d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux (EIES) et dans le plan de gestion environnementale et sociale (PGES).

5.1 Genre et changement climatique

Le changement climatique affecte de manière disproportionnée les femmes des communautés camerounaises dépendantes de la forêt. Les femmes assument la responsabilité principale de la sécurité alimentaire du ménage, de la collecte de l'eau et de la ramassage du bois de chauffage, activités qui sont directement affectées par l'évolution des conditions climatiques. Dans le paysage de Waza, les sécheresses et la désertification allongent les distances que

les femmes doivent parcourir pour aller chercher de l'eau et du bois de chauffage. Dans les paysages de Dja-Lobéké et de Bakossi-Bamboutos, l'évolution des régimes pluviométriques affecte la productivité agricole et la disponibilité des produits forestiers non ligneux, deux éléments essentiels pour les moyens de subsistance des femmes.

Au cours des deux dernières décennies, le Cameroun a connu des phénomènes climatiques extrêmes saisonniers et fréquents, tels que des inondations et des sécheresses récurrentes. Ces phénomènes, associés à l'instabilité de la durée des saisons des pluies, ont fait du changement climatique un problème majeur pour la société camerounaise¹. Genre et changement climatique La déforestation, la dégradation des terres, l'exploitation minière, l'érosion des sols, la qualité de l'eau, la gestion des déchets et la pollution atmosphérique comptent parmi les principaux défis environnementaux au Cameroun. La variabilité due au changement climatique a également posé des défis spécifiques au Cameroun, notamment des phénomènes météorologiques plus fréquents et plus intenses, tels que les inondations et les sécheresses, qui ont un impact négatif significatif sur les ressources naturelles, l'économie du pays et — avec des répercussions différenciées — sur les femmes et les hommes au Cameroun. Une majorité de la population du pays dépend directement des biens et services écosystémiques pour assurer sa sécurité alimentaire, ses moyens de subsistance et sa santé, en particulier les groupes marginalisés tels que les femmes, qui n'ont souvent pas un accès égal à d'autres sources de subsistance. Les ressources en eau sont également affectées par le changement climatique, avec des saisons sèches plus longues mais aussi de fortes pluies qui érodent les sols, ces deux phénomènes entraînant une dégradation supplémentaire des sols qui réduit la viabilité de l'agriculture et, par conséquent, la disponibilité de la nourriture et de la nutrition, en particulier pour ceux qui dépendent de l'agriculture pour assurer leur subsistance. Les femmes sont principalement responsables du maintien de la sécurité alimentaire du ménage (au niveau de la production et de la préparation) et de la collecte de l'eau, ce qui signifie que, à mesure que ces ressources se dégradent sous l'effet du changement climatique, les femmes ressentent de manière disproportionnée un alourdissement de la charge de travail liée à la collecte de nourriture, de combustible et d'eau, ainsi qu'aux activités productives assurant leur subsistance. De plus, la précarité des droits fonciers des femmes — qui peut affecter leur capacité à produire leur subsistance et à générer des revenus, ainsi que leur accès aux instances décisionnelles et aux prêts — et leur accès limité aux moyens d'adaptation les rendent particulièrement vulnérables aux changements climatiques.

5.2 Genre et REDD+

Les processus REDD+ et les mécanismes de partage des avantages doivent être conçus en accordant une attention particulière aux dynamiques de genre. L'utilisation intensive des forêts par les femmes pour les produits forestiers non ligneux, le bois de chauffage et l'eau — souvent non documentée et sous-évaluée — signifie que les cadres REDD+ standard risquent d'exclure les femmes des flux d'avantages à moins que des mesures proactives ne soient prises.

Le rôle des zones forestières permanentes (ZFP) dans la vie des femmes et des hommes au Cameroun est crucial, car elles fournissent de la nourriture, des vêtements, un abri, du mobilier, des sources d'eau potable et de la viande de brousse. Les ZFP sont également très prisées en tant que sources de remèdes naturels, qui constituent des éléments essentiels des traitements médicaux et sont couramment utilisés en association avec des pratiques mystiques et rituelles. Les activités REDD+ et de restauration répondent aux impacts

¹ NDC (2021)

imminents et persistants du changement climatique. Cependant, ces efforts doivent prendre en compte les interactions humaines avec le monde naturel tout en renforçant la résilience des écosystèmes, afin de ne pas priver les populations de leurs moyens de subsistance existants dans le cadre des efforts visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter. Cela offre aux communautés la possibilité de continuer à bénéficier des services écosystémiques tout en gérant les ressources de manière durable et en restaurant les paysages pour des communautés et des écosystèmes plus sains. Les rôles importants et variés des femmes dans le secteur forestier leur confèrent des compétences et des expériences spécifiques liées aux meilleures pratiques de gestion forestière, ainsi que des connaissances sur les propriétés des PFNL et des ressources forestières importantes sur le plan culturel et pour les ménages. Les femmes gèrent les arbres autour du foyer et dans les jardins potagers, en particulier les arbres fruitiers. Cela contribue à la sécurité alimentaire, à la souveraineté alimentaire et à la nutrition des ménages, et peut potentiellement générer un revenu autonome pour les femmes grâce à la vente à petite échelle de produits forestiers non ligneux (PFNL) ; cela est particulièrement important pour leur implication dans la mise en œuvre des programmes agricoles et agroforestiers planifiés par le gouvernement. Les femmes et les enfants ont également accès aux forêts pour leurs besoins énergétiques, en ramassant du bois de chauffage destiné à divers usages domestiques.

Cependant, malgré les nombreux avantages que procure la participation des femmes à la foresterie, celles-ci ne sont pas impliquées de manière égale dans les activités formelles de gestion forestière et ne peuvent souvent pas accéder à des postes mieux rémunérés dans les activités forestières, ni dans la production de matières premières le long de diverses chaînes de valeur des ressources liées aux activités REDD+. De plus, l'utilisation accrue des forêts pour répondre à des besoins énergétiques à grande échelle et la conversion des terres en plantations privées limitent l'accès des femmes au bois de chauffage à usage domestique, ce qui augmente le temps et le travail qu'elles consacrent à la collecte de cette ressource, ainsi que leur exposition à des conditions environnementales difficiles et aux risques de violence sexiste. Les aspects liés au développement durable et à l'inclusion des activités REDD+ représentent des opportunités majeures pour réduire les inégalités entre les sexes sur ces questions grâce à une gestion REDD+ inclusive et sensible au genre. Impliquer activement les femmes et les hommes dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des projets, et garantir un accès égal aux opportunités et aux avantages, contribuera à élaborer une solution adaptée au contexte qui traite des questions de genre localisées et répond aux divers besoins et priorités des femmes et des hommes.

Les femmes sont des gestionnaires et des utilisatrices clés des produits forestiers non ligneux (PFNL) et des forêts à vocation de subsistance. Elles possèdent des connaissances importantes concernant les bienfaits nutritionnels, médicaux et culturels des produits forestiers, et peuvent tirer un revenu supplémentaire de la vente de produits forestiers et agroforestiers. Toutes ces activités sont d'une importance capitale pour la sécurité des moyens de subsistance des ménages et des communautés et aident les femmes à explorer des opportunités économiques et éducatives pour elles-mêmes et leurs familles. Cependant, malgré les avantages que les femmes apportent au ménage grâce à leur connaissance des forêts et à leur relation avec celles-ci, leur accès à la propriété foncière légale et au contrôle des terres, leurs possibilités de prise de décision en matière de gestion forestière et leurs perspectives d'augmentation du travail salarié dans le secteur forestier sont limitées. La marginalisation des femmes dans les communautés dépendantes des forêts, tant pour leurs

services que pour leurs produits, rend nécessaire l'amélioration de la situation actuelle en matière d'intégration de la dimension de genre et la résolution complète des problèmes d'inégalité.

5.3 Analyse intersectionnelle

Une approche intersectionnelle est essentielle pour le projet SPEFOCE compte tenu de la diversité des communautés cibles dans les trois paysages. Les dimensions de vulnérabilité suivantes, qui se recoupent, ont été identifiées :

- Femmes autochtones (Baka, Bagyeli) : elles sont confrontées à une discrimination double, fondée à la fois sur le genre et sur leur statut autochtone. Elles ont les niveaux d'éducation formelle les plus bas, un accès limité aux documents d'identité nationaux et sont confrontées à des barrières culturelles qui les empêchent de participer à la prise de décision. Les femmes Baka de Dja-Lobéké et les femmes Bagyeli de Bakossi dépendent fortement des moyens de subsistance liés à la forêt et possèdent des connaissances spécifiques sur les PFNL qui risquent de se perdre.
- Foyers dirigés par des femmes : représentent une part importante des ménages vulnérables dans les trois paysages. Elles n'ont souvent pas accès à la terre, au capital et à la main-d'œuvre masculine, ce qui les expose à un risque accru lorsque l'accès à la forêt est restreint ou modifié.
- Jeunes femmes (15-25 ans) : Elles sont confrontées à des obstacles à l'éducation et à l'emploi, au mariage précoce (en particulier à Waza) et à une participation limitée à la gouvernance communautaire. Elles sont également exposées à un risque accru d'exploitation sexuelle et de violence à l'égard des femmes et des enfants (SEAH) dans le contexte des opérations forestières.
- Femmes âgées : détiennent un savoir écologique traditionnel précieux, notamment en matière d'utilisation des produits forestiers non ligneux, de plantes médicinales et de conservation des semences, mais sont souvent exclues des consultations formelles et de la prise de décision.
- Femmes en situation de handicap : sont confrontées à des obstacles multiples à leur participation aux activités communautaires, aux formations et aux programmes de subsistance liés à la forêt.

6. Cadre institutionnel et juridique pour l'égalité des sexes

6.1 Engagements internationaux

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) : le Cameroun a ratifié la CEDAW en 1994. La Convention oblige les États parties à prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans tous les domaines de la vie.

Déclaration et Programme d'action de Beijing (BPfA) : le Cameroun a approuvé le BPfA, qui identifie 12 domaines critiques pour la promotion des femmes et définit des objectifs et des actions stratégiques.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) : Le Plan d'action sur le genre de la CCNUCC et le Programme de travail renforcé de Lima sur le genre reconnaissent l'importance d'une action climatique sensible au genre.

Politique de genre du FVC : La politique de genre actualisée du FVC (décision B.24/12) exige que tous les projets financés soumettent une évaluation de genre et un plan d'action en matière de genre au niveau du projet, accompagnés de budgets de mise en œuvre et d'indicateurs ventilés par sexe.

Système de gestion environnementale et sociale (ESMS) de l'UICN : Le système de gestion environnementale et sociale de l'UICN intègre le genre en tant que norme transversale exigeant une analyse de genre, une planification des actions et un suivi ventilé par sexe.

6.2 Cadre national pour l'égalité des sexes

Le Cameroun a mis en place un mécanisme national pour l'égalité des sexes dirigé par le ministère de la Promotion de la femme et de la Famille (MINPROFF), qui coordonne l'intégration de la dimension de genre dans tous les secteurs.

Le cadre juridique camerounais relatif à l'égalité des sexes dans le secteur forestier comprend :

- Constitution du Cameroun (préambule) : garantit l'égalité de tous les citoyens sans distinction de sexe et affirme l'adhésion aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.
- Loi n° 2011/024 du 14 décembre 2011 : traite de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la discrimination fondée sur le genre. Elle fournit des définitions juridiques et prévoit des sanctions pour les infractions liées à la violence sexiste.
- Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 (loi sur les forêts) : prévoit la participation des communautés à la gestion forestière, y compris les forêts communautaires et les forêts de conseil, mais ne contient pas de dispositions explicites en matière de genre.
- Décret n° 95/531 du 23 août 1995 : Décret d'application de la loi sur les forêts, établit les exigences en matière de plans de gestion dans lesquels une participation tenant compte de la dimension de genre peut être intégrée.
- Loi n° 2016/007 du 12 juillet 2016 (Code pénal) : contient des dispositions relatives aux violences sexuelles (articles 295 à 298), y compris les sanctions applicables en cas d'agression sexuelle et de harcèlement.
- Politique nationale en matière d'égalité des sexes (2014-2023) : fournit le cadre stratégique pour la promotion de l'égalité des sexes dans tous les secteurs, y compris la gestion des ressources naturelles.
- Stratégie REDD+ du Cameroun (2018) : Reconnaît la nécessité d'intégrer la dimension de genre dans la mise en œuvre de REDD+, mais ne fournit pas d'orientations opérationnelles détaillées.
- Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 (Code général des collectivités territoriales) : prévoit la participation des femmes aux structures de gouvernance locale.

7. Enjeux, lacunes et réponses différenciés selon le genre

Si l'analyse du cadre institutionnel et national existant – comprenant les différentes institutions, politiques et mandats – ainsi que des questions liées au genre et à REDD+, au genre et au changement climatique, et aux vulnérabilités et impacts climatiques – pertinentes pour le secteur forestier – est nécessaire, l'engagement et la contribution des parties prenantes locales – femmes et hommes – à tous les niveaux sont cruciaux. Les informations présentées dans les sections suivantes ont été recueillies spécifiquement lors du travail de terrain mené dans trois zones, à savoir les zones de Dja-Lobéké, Waza et Bamboutos (comme détaillé dans la méthodologie, section 1.4), en collaboration avec les parties prenantes locales, afin de guider et de développer une compréhension plus complète des enjeux, des lacunes en matière de capacités et, par conséquent, des réponses potentielles pour aborder l'intégration de la dimension de genre, en particulier dans la mise en œuvre des activités proposées du projet. À ce titre, les sections suivantes fournissent des informations approfondies et analysent les lacunes, les défis et les opportunités relevant principalement de ce pilier, sur la base de discussions et d'analyses menées sur le terrain. Le tableau 2 ci-dessous présente un résumé des principaux enseignements tirés de ces sessions, afin d'aider les principales parties prenantes et les décideurs à identifier les enjeux prioritaires et les opportunités en matière d'intégration de la dimension de genre.

Tableau 1 : Principaux enseignements sur les enjeux, les lacunes et les réponses différenciés selon le genre

La participation variable des femmes et des hommes aux activités liées aux forêts, ainsi que l'intensité de ces activités, déterminent des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts différenciés, ce qui nécessite diverses options de moyens de subsistance durables pour les femmes et les hommes afin de réduire ces facteurs et leurs impacts associés.

La réduction des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts nécessitera une sensibilisation accrue des communautés par la diffusion d'informations et l'éducation des femmes, des hommes et des jeunes, ainsi que un renforcement de la réglementation et de l'application des lois existantes, y compris par le biais des

Les femmes sont principalement impliquées dans la collecte de bois de chauffage pour la consommation énergétique domestique. Promouvoir l'utilisation de systèmes de cuisson propres (ou plus propres) (en particulier ceux proposés par les femmes Mbororo des hauts plateaux de Bamboutos) afin de réduire les impacts négatifs de la pollution de l'air intérieur sur la santé, tout en sensibilisant le public à cette question pour inciter à réduire la déforestation et la dégradation.

Les femmes et les hommes utilisent et hiérarchisent les arbres de manière différente, et ont donc des distincts sur la déforestation et la dégradation des forêts, ainsi que sur la gestion de la conservation. En conséquence de rôles de genre bien ancrés, les femmes ont tendance à privilégier les espèces d'arbres qui fournissent de la nourriture, des remèdes, de l'énergie et/ou des revenus, ce qui nécessite de diversifier les espèces d'arbres disponibles dans les pépinières afin de répondre aux usages et aux besoins des femmes et des hommes.

Les arbres d'ombrage, en particulier, sont recherchés tant par les femmes que par les hommes pour favoriser la culture des espèces qu'ils privilégient tous deux. Les femmes, en particulier, craignaient l'introduction d'arbres d'ombrage inadaptés à la production de maïs et de pommes de terre. Il est toutefois nécessaire d'accroître la présence d'arbres fruitiers, ce qui pourrait contribuer à améliorer le bien-être de la communauté.

La plantation d'arbres pour la restauration des forêts et des paysages est vitale, mais il est nécessaire que les droits de propriété (sur la terre, les arbres, le carbone, etc.) pour les femmes et les hommes soient clairs et équitables.

Les femmes et les hommes souhaitent valoriser leurs cultures et leurs produits forestiers. Les femmes s'particulièrement intéressées par la gestion post-récolte des produits forestiers non ligneux (en particulier dans le paysage de Dja-Lobéké) — ce qui nécessite des ressources et des formations ciblées — afin d'augmenter les revenus générés.

Waza : Interrogés sur les lois coutumières ou les traditions qui affectent le droit des femmes à accéder aux ressources naturelles ou à en disposer, les acteurs concernés ont donné des réponses mitigées. Les responsables des communautés locales Nidiguina et Andirni ont indiqué qu'il n'existait aucune restriction à l'utilisation des ressources naturelles et que les femmes étaient autorisées à exercer toutes les activités auxquelles se livrent les hommes. Cependant, le représentant des dirigeants Djegueré a déclaré que si certaines femmes bénéficient d'une grande liberté accordée par leurs maris (par exemple, pour travailler dans les champs, faire du petit commerce, etc.), de nombreux foyers limitent leurs femmes aux tâches ménagères. D'autre part, la plupart des utilisateurs de ressources naturelles issus des communautés locales ont indiqué que leurs femmes subissaient de nombreuses restrictions d'accès aux ressources naturelles en raison des coutumes et de la religion, et qu'elles n'utilisaient ces ressources que sous l'autorité des hommes. Par exemple, les lois traditionnelles interdisent aux femmes de pêcher, les femmes n'ont pas de droits fonciers puisque leurs maris sont considérés comme les principaux agriculteurs, et certaines communautés exigent que les femmes restent à la maison et ne s'occupent que des tâches ménagères. Parmi les parties prenantes représentant les groupes vulnérables, l'une a indiqué que de nombreuses femmes subissaient de la part de leurs maris certaines restrictions culturelles leur interdisant de travailler aux champs, tandis qu'une autre a déclaré que les femmes avaient librement accès aux ressources naturelles.

Dja-Lobéké : Les participants à la discussion ont été invités à décrire leurs propositions de solutions pour prévenir les impacts du projet sur les groupes vulnérables, y compris les femmes. La communauté autochtone a suggéré d'élaborer une politique écrite définissant les procédures et les règles, de sensibiliser la population à la discrimination, d'envisager plusieurs options pour les canaux de communication, de mettre en œuvre un programme anti-représailles, d'organiser des activités de cohésion d'équipe et des groupes de discussion. Elle a également souligné que le peuple Baka possède des savoirs traditionnels et que le projet pourrait donc l'aider à mener des activités nécessitant des techniques traditionnelles et moins d'efforts physiques.

La communauté autochtone a également indiqué qu'il n'existe pas de lois coutumières affectant l'accès des femmes aux ressources naturelles et leur contrôle sur celles-ci, mais qu'il existe une pratique coutumière telle que le « njengi », à laquelle les femmes ne sont pas autorisées à participer si elles n'ont pas été initiées.

Tableau 2 : Analyse de genre de la communauté locale

Communauté locale	
Thème	Questions de genre, lacunes et points d'entrée possibles
Surexploitation et exploitation illégale des ressources naturelles	<i>Enjeux de genre et disparités</i> • Les hommes sont plus nombreux que les femmes à participer à toutes les activités liées aux ressources naturelles. Les activités illégales sont principalement le fait des hommes, en particulier la chasse d'animaux sauvages à des fins de consommation. • Les femmes sont principalement impliquées dans la collecte de produits forestiers non ligneux (PFNL) destinés à la consommation domestique et à la commercialisation à petite échelle (). La forte dépendance vis-à-vis des PFNL entraîne une surexploitation et les rend plus vulnérables. • Les principaux avantages de la collecte de produits forestiers non ligneux et de la chasse sont la génération de revenus, la disponibilité de nourriture et des avantages supplémentaires pour les femmes. <i>Pistes d'action possibles</i> • Même si les PFNL sont essentiels à la survie des ménages, il est important de mettre en œuvre des activités susceptibles d'offrir des moyens de subsistance alternatifs tant aux femmes qu'aux hommes. Parmi les options alternatives, on peut citer : la plantation d'arbres d'espèces importantes pour les femmes et les hommes (voir les activités proposées dans le projet) ; la valorisation des produits forestiers dans les chaînes de valeur ; la sensibilisation aux impacts négatifs de l'exploitation non durable des forêts.
Collecte de bois de chauffage	<i>Questions de genre et disparités</i> • La participation des femmes et des enfants est plus importante pour la collecte du bois de chauffage à l'aide de machettes. Les hommes sont chargés de ramasser du bois de chauffage de plus grande taille à l'aide de tronçonneuses ou de machettes. • Les femmes ramassent principalement du bois de chauffage comme source d'énergie bon marché pour cuisiner. De plus, les femmes tirent un revenu de la vente de bois de chauffage. Quant aux hommes, leur intérêt principal pour le bois de chauffage réside dans la possibilité de générer des revenus. <i>Points d'entrée</i> • Il est important d'offrir aux femmes et aux hommes des moyens de subsistance alternatifs susceptibles d'augmenter leurs chances d'obtenir un meilleur revenu. Les pourraient inclure la sensibilisation et la mise en œuvre d'une récolte durable des peuplements forestiers, l'utilisation de systèmes agroforestiers et de pratiques sur les terres, ainsi que la promotion de l'accès à des . • Sensibiliser davantage à l'impact sur la santé de la fumée peut réduire la dégradation.

Production de PFNL	Questions de genre et disparités • Les femmes et les hommes participent à des activités différentes liées à la collecte et de la transformation des PFNL. Les femmes sont davantage impliquées dans la collecte et la transformation des PFNL, en particulier dans la région de Dja-Lobéké. Dans la région des Bamboutos, les hommes participent davantage à la production de vin, tandis que la collecte des plantes médicinales est pratiquée aussi bien par les femmes que par les hommes. • La collecte de produits forestiers non ligneux (PFNL) par les femmes comme par les hommes peut servir à la consommation des ménages et la commercialisation. Dans les trois paysages, outre le fait qu'ils génèrent des revenus, les PFNL renforcent également la sécurité alimentaire et la santé (grâce à l'accès aux médicaments), Points d'entrée • La promotion de moyens de subsistance alternatifs pour les femmes et les hommes grâce à une récolte et une production durables peut réduire la collecte de PFNL, préserver les forêts et améliorer les moyens de subsistance en milieu rural Cela peut concerner soit la conservation, la promotion et la valorisation des PFNL, ce qui pourrait nécessiter une formation, notamment en matière de gestion post-récolte et de commercialisation • L'amélioration de l'accès et de l'intégration des femmes et des hommes des communautés dans chaînes de valeur des produits de base, afin d'ajouter de la valeur aux produits, peut augmenter considérablement les revenus et décourager la collecte non durable et la dégradation des forêts.
Brûlage (feu) à des fins agricoles, de chasse et de production de fourrage pour le bétail	Questions de genre et inégalités • Les hommes utilisent le feu à des fins de chasse et pour déclencher des feux de brousse afin de défricher des terres pour la production agricole, notamment la plantation de cacao. • Le feu est utilisé pour défricher les terres car on pense qu'il augmente les rendements au cours des premières années et que la production accrue peut être vendue pour générer des revenus supplémentaires. • Le feu est utilisé pour la chasse car c'est un moyen facile de capturer du gibier dans la forêt. Le gibier est une source importante de protéines et peut être vendu dans les commerces alimentaires locaux pour générer des revenus, ou utilisé pour la consommation domestique et une meilleure alimentation. • L'utilisation du feu est pratiquée par les éleveurs, en particulier dans la région de Bamboutos, avant les premières pluies, afin de permettre la croissance d'herbe fraîche et verte que le bétail utilisera comme fourrage. Points d'entrée • Proposer des moyens de subsistance alternatifs et des formations aux femmes et aux hommes permettra de réduire l'incitation à brûler la forêt ou les terres, notamment par

	l'apiculture, l'élevage de petits animaux (pour augmenter les sources de nourriture et améliorer la nutrition), et encourager les pratiques d'agroforesterie. • Informer les agriculteurs et les communautés sur : les risques liés aux feux pendant la saison sèche (moindre contrôle et risque accru qu'un incendie de forêt détruise une superficie beaucoup plus vaste), et les options pour créer des pare-feu autour des zones concernées. • Sensibiliser la population
Collecte et utilisation de l'eau	Questions de genre et inégalités • La participation des femmes et des enfants est plus importante pour la collecte , car elles sont davantage impliquées dans les activités domestiques. • Les femmes parcourent de longues distances, en particulier pendant la saison sèche, pour aller chercher de l'eau dans les cours d'eau. • Les femmes collectent principalement de l'eau pour la cuisine, la lessive, le jardinage, etc. • Les hommes utilisent principalement l'eau pour irriguer les terres agricoles, en particulier pendant la saison sèche, et pour abreuver leur bétail. Points d'entrée • Il est important de fournir de l'eau dans les villages afin de réduire la charge de travail des femmes. • Sensibilisation et mise en œuvre d'une exploitation durable des peuplements forestiers, afin de protéger les points d'eau et les bassins versants
Agriculture	Questions de genre et inégalités • Les femmes et les hommes participent à des activités différentes qui entraînent l'expansion agricole ; les femmes participent généralement à des activités à petite échelle et les hommes à des activités à grande échelle. • Les femmes tirent souvent peu, voire aucun, bénéfice financier de l'agriculture et de l'expansion agricole, mais celles-ci sont pratiquées à des fins de subsistance et la sécurité alimentaire du ménage. • Les hommes s'engagent dans ces activités agricoles pour tirer un revenu de la vente des produits et agrandissent les champs afin d'augmenter le rendement. • L'utilisation d'herbicides réduit la charge de travail liée au désherbage, en particulier pour les femmes, qui se retrouvent souvent à pratiquer cette activité quotidiennement. Les hommes sont généralement chargés de l'application des produits chimiques, mais les femmes s'en chargent également lorsqu'elles possèdent leurs propres parcelles. L'application de produits chimiques entraîne des problèmes de santé tant pour les femmes que pour les hommes, car ils n'utilisent généralement pas (faute d'y avoir accès) d'équipement d'application ni de vêtements de protection ; leur contact avec les produits chimiques peut donc nuire à leur santé. • L'élevage et le pâturage sont des activités principalement pratiquées par les hommes et

	des garçons. Ils s'intéressent à cette activité car elle constitue une source de revenus et de protéines pour le ménage. Points d'entrée • En raison de l'utilisation de méthodes agricoles non durables pour la culture du cacao et du café, ainsi qu'en raison de la participation, des besoins et des intérêts différenciés des femmes et des hommes, il sera nécessaire de proposer aux femmes et aux hommes des alternatives différentes pour leurs moyens de subsistance spécifiques. • Il convient d'encourager la promotion des pépinières, des variétés améliorées et de la plantation de produits forestiers non ligneux (PFNL) couramment utilisés sur les terres agricoles afin d'offrir des moyens de subsistance alternatifs • Les femmes et les hommes impliqués dans ces activités demandent au gouvernement un soutien en matière d'intrants agricoles, d'aide financière, d'installations de stockage, d'assistance technique et des débouchés pour les produits agricoles afin de leur permettre de valoriser leurs produits, d'accéder à des informations sur la manipulation sans danger des produits phytosanitaires et de bénéficier des pratiques alternatives de lutte contre les ravageurs, qu'elles soient biologiques, organiques ou culturales. • Un meilleur accès aux pratiques agricoles adaptées au changement climatique, ainsi qu'une meilleure connaissance et communication à ce sujet - pratiques agricoles intelligentes face au climat, ainsi qu'à l'accès à des variétés améliorées de cacao, de palmiers, de maïs, de bananes plantains, etc. et à des arbres d'ombrage. • Garantir la propriété des arbres plantés par les femmes et les hommes.
--	---

Tableau 3 : Analyse de genre de la communauté autochtone

Communauté autochtone	
Thème	Questions de genre, lacunes et points d'entrée possibles
Surexploitation et exploitation illégale des ressources naturelles	Enjeux de genre et disparités • Les hommes sont plus nombreux que les femmes à participer à toutes les activités liées aux ressources naturelles. Les activités illégales sont principalement menées par des hommes autochtones, en particulier dans la région de Dja-Lobéké où les populations autochtones dépendent entièrement des forêts. Les PA ont déclaré que les Bantous les forçaient à mener des activités illégales dans la forêt, car les Bantous ont peur d'y pénétrer. • À l'exception des femmes Mbororo de la région de Bamboutos, les femmes, les hommes et les enfants (Dja-Lobéké, Waza) participent à la collecte de produits forestiers non ligneux (PFNL) destinés à la consommation domestique et à la commercialisation à petite échelle. La forte dépendance vis-à-vis des PFNL rend les moyens de subsistance des peuples autochtones vulnérables, car la disponibilité de ces produits est saisonnière.

	• Les femmes Mbororo de la région de Bamboutos ne participent pas à la collecte de PFNL, car elles ne se rendent pas dans la forêt. • Les principaux avantages de la collecte des PFNL et de la chasse sont la génération de revenus et la disponibilité de nourriture. Pistes d'action • Même si les PFNL sont essentiels à la survie des ménages, il est important de mettre en œuvre des activités susceptibles d'offrir des moyens de subsistance alternatifs aux femmes et aux hommes autochtones. Parmi les options alternatives, on peut citer : la plantation d'arbres d'espèces importantes pour les femmes et les hommes (voir les activités proposées dans le projet) ; la valorisation des produits forestiers dans les chaînes de valeur ; la sensibilisation aux impacts négatifs de l'exploitation non durable des forêts.
Collecte de bois de chauffage	Questions de genre et disparités • La participation des femmes et des enfants est plus importante pour la collecte bois de chauffage à l'aide de machettes. • Les femmes ramassent principalement du bois de chauffage comme source d'énergie bon marché pour cuisiner et se chauffer pendant les périodes froides. Pistes d'action • Les activités alternatives pourraient inclure la sensibilisation et la mise en œuvre d'une exploitation durable des peuplements forestiers, l'utilisation de systèmes et de pratiques agroforestiers sur les terres, ainsi que la promotion de l'accès à des fourneaux propres, en particulier comme proposé par certaines femmes Mbororo de la région de Bamboutos et par des groupes vulnérables de la région de Waza. • Une meilleure sensibilisation aux effets de la fumée du bois de chauffage sur la santé peut réduire la dégradation.
Production de PFNL	Questions de genre et inégalités • Dans la région de Dja-Lobéké et de Waza, les femmes, les hommes et les enfants autochtones participent ensemble à différentes activités liées à la collecte et de la transformation des PFNL destinés à la consommation et à la commercialisation. • Les PFNL assurent également la sécurité sanitaire, en particulier pour la communauté Baka (grâce à l'accès aux médicaments), Points d'entrée • La promotion de moyens de subsistance alternatifs pour les femmes et les hommes grâce à une récolte et une production durables peut réduire la collecte de produits forestiers non ligneux, préserver les forêts et améliorer les moyens de subsistance en milieu rural Cela peut concerner soit la conservation, la promotion et la valorisation des PFNL, ce qui pourrait nécessiter une formation, notamment en matière de gestion post-récolte et de commercialisation • L'amélioration de l'accès et de l'intégration des femmes et des hommes des communautés dans

	chaînes de valeur des produits de base, afin d'ajouter de la valeur aux produits, peut augmenter considérablement les revenus et décourager la collecte non durable et la dégradation des forêts.
Brûlage de broussailles pour produire du fourrage destiné à l'élevage	Questions de genre et disparités • Le recours au feu est pratiqué par les éleveurs, en particulier dans la région de Bamboutos, avant les premières pluies, afin de permettre la croissance d'herbe fraîche et verte que le bétail utilisera comme fourrage. Points d'entrée • Informer les agriculteurs et les communautés sur : les risques liés au brûlage pendant la saison sèche (moindre contrôle et risque accru qu'un feu de forêt détruise une e de terres bien plus vaste), et les options pour créer des pare-feu autour des zones concernées. • Une assistance technique et une sensibilisation aux pratiques de pâturage plus durables seront nécessaires afin de réduire les impacts environnementaux de cette activité. Des pratiques telles que la culture de fourrage, l'élevage intensif et la rotation des pâturages peuvent être encouragées dans la région.
Collecte et utilisation de l'eau	Questions de genre et disparités • La participation des femmes et des filles est plus importante pour la collecte , car elles sont davantage impliquées dans les activités domestiques. • Les femmes parcourent de longues distances, en particulier pendant la saison sèche, pour aller chercher de l'eau dans les cours d'eau. • Les femmes collectent principalement de l'eau pour la cuisine, la lessive, le jardinage, etc. • Les hommes utilisent principalement l'eau pour abreuver leur bétail. • Les points d'eau de la région de Bamboutos, en particulier, ont été clôturés par certains agriculteurs, ce qui réduit l'accès des femmes. Certaines femmes escaladent les clôtures des agriculteurs pour aller chercher de l'eau. De plus, les cours d'eau sont contaminés par l'utilisation de pesticides, ce qui rend la population vulnérable. • Les femmes parcourent de longues distances, en particulier pendant la saison sèche, pour aller chercher de l'eau dans les ruisseaux. Points d'entrée • Il est important de fournir des rubans adhésifs aux communautés autochtones afin de réduire la charge de travail des femmes et la distance à parcourir pour atteindre les points d'eau. De plus, la fourniture de rubans adhésifs permettra aux femmes et aux filles de ne plus être exposées à la violence sexiste liée au franchissement des clôtures des agriculteurs.
Agriculture et élevage	Problématiques et inégalités entre les sexes • Les femmes et les hommes participent à des activités différentes ; les femmes (dans la région de Bamboutos) s'adonnent à des activités à petite échelle autour de leur domicile, tandis que les hommes s'occupent de l'élevage.

	• Les femmes ne tirent souvent que peu, voire aucun, bénéfice financier de l'élevage • L'élevage et le pâturage sont des activités principalement exercées par les hommes et les garçons. Ils s'y intéressent car cela constitue une source de revenus et de protéines pour le ménage. Pistes d'action • Une assistance technique sur les méthodes de pâturage plus durables sera nécessaire afin de réduire les impacts environnementaux de cette activité. Des pratiques telles que la culture de fourrage, l'élevage intensif et la rotation des pâturages peuvent être encouragées dans la région.
--	---

Capacité institutionnelle

Dans les trois zones visitées, les institutions locales suivantes jouent un rôle fondamental dans la promotion des droits des femmes et de leur accès aux ressources naturelles :

- CEFAID/PNL
- Association ASMYDI/PNL
- Association WHCS/PNL
- AFAA'PON
- Gic Naral
- ERUDEF

8. Évaluation des risques liés au genre et mesures d'atténuation

Outre l'analyse de genre, une évaluation des risques liés au genre a également été réalisée. Les informations présentées dans les sections suivantes ont été recueillies spécifiquement lors du travail de terrain mené dans trois zones, à savoir les zones de Dja-Lobéké, Waza et Bamboutos, auprès des parties prenantes locales (hommes, femmes, jeunes, filles) issues tant de la communauté locale que de la communauté autochtone, afin d'orienter et de développer une compréhension plus complète des bénéficiaires potentiels du projet, des risques, de l'évaluation locale des risques et des mesures d'atténuation proposées pour les risques et les impacts. Les questions d'accès et de contrôle des ressources naturelles, de capacité institutionnelle et de pouvoir décisionnel sont également abordées. Les tableaux 7.1 et 7.2 ci-dessous présentent un résumé des principaux enjeux soulevés par les parties prenantes. Ces informations orientent l'intégration de la dimension de genre dans le projet. L'évaluation socio-économique et environnementale de référence, ainsi que l'évaluation de l'impact social et environnemental menées dans trois zones de protection forestière (ZPF), à savoir Dja-Lobéké, Waza et les Hauts Plateaux de Bamboutos, fournissent ensemble des informations utiles pour comprendre les risques et les mesures d'atténuation dans le cadre du projet de l'UICN « Préserver les forêts permanentes pour lutter contre le changement climatique et renforcer les économies nationales et locales durables au Cameroun ». Les résultats de l'évaluation définissent la stratégie d'intégration de la dimension de genre du projet, qui comprend quatre thèmes principaux à analyser. Des questions sur ces thèmes sont incluses dans le protocole d'évaluation d'impact.

8.1 Évaluation des risques liés au genre et mesures d'atténuation pour les peuples autochtones

Communauté autochtone		
Risque potentiel	Évaluation des risques	Mesures d'atténuation
Discrimination à l'égard des femmes ou d'autres groupes fondée sur le genre en ce qui concerne l'accès aux ressources, aux services ou aux avantages fournis par le projet	Risque de discrimination quant au choix et au soutien des activités de subsistance ou d'entreprise par le projet (développement du marché, de la chaîne de valeur et des activités de subsistance) ; pour les femmes Mbororo, cela peut concerner l'eau courante, l'accès à la terre pour l'agriculture, l'amélioration des pratiques agricoles ou d'autres sources de revenus économiques ;	• La nécessité de travailler avec et de représenter divers groupes marginalisés, en particulier parmi les femmes et la diversité des contextes économiques et culturels ;
	Participation : risque de discrimination en ce qui concerne la participation des femmes aux activités du projet, par exemple les activités de renforcement des capacités, la restauration, le programme REDD+ ; compte tenu du fait que la plupart des femmes et des filles autochtones ne sont pas scolarisées et ne possèdent pas de carte d'identité nationale	• Veiller à ce que, pour chaque activité du projet, les femmes soient pleinement représentées • Faciliter la délivrance de cartes d'identité nationales pour les femmes et les filles dans les trois paysages
	Risque de discrimination lié au fait de ne pas prendre en compte les besoins des ménages des femmes, en particulier en matière d'eau, lors de la mise en œuvre d'activités de restauration visant à protéger les zones aquatiques et la forêt.	• Le processus ROAM devrait identifier les zones où les femmes vont régulièrement chercher de l'eau et y garantir un accès réglementé ou permettre l'accès à certaines zones
Créer, exacerber ou perpétuer les inégalités liées au genre ;	a. Bamboutous : les femmes ne sont pas représentées dans la prise de décision concernant l'utilisation des terres et des ressources naturelles au sein du village ; i. Il existe un risque que les femmes ne soient pas incluses dans la prise de décision concernant les activités de restauration ROAM (les activités, leur emplacement, etc.) ;	• Organiser des discussions séparées pour les hommes et les femmes concernant toutes les activités du projet • Promouvoir des activités spécifiques de subsistance que les femmes autochtones peuvent mener au sein de leurs communautés • Sensibiliser et éduquer la population locale au rôle important des femmes dans la société

	ii. Il existe un risque que les interventions/activités du projet en matière de moyens de subsistance n'incluent pas les femmes ou ne leur soient pas bénéfiques ;	
	Il existe un risque que le projet ne travaille qu'avec les institutions villageoises existantes, au sein desquelles les femmes ne sont pas représentées, renforçant ainsi la domination des hommes dans la prise de décision.	• La méthodologie ROAM prévoit des consultations distinctes avec les hommes et les femmes au sein des communautés autochtones. • Le plan d'action villageois qui en résulte pour les peuples autochtones établit une distinction entre les hommes et les femmes. • Chaque zone dispose d'un partenaire possédant une expertise en matière de genre, en particulier sur les questions relatives aux peuples autochtones
	Il existe un risque que le promoteur du projet collabore avec des organisations qui ne sont pas sensibles aux questions de genre	• Mener des activités de renforcement des capacités sur les systèmes de collecte d'informations/de données et de communication sensibles au genre pour les partenaires de mise en œuvre • Le promoteur du projet doit s'assurer que les partenaires chargés de la mise en œuvre identifient et utilisent des sources et des canaux d'information et de communication permettant la participation des femmes et des groupes vulnérables, en particulier dans les communautés rurales
3. Impacts négatifs sur la situation (par exemple, les moyens de subsistance ou les droits) des femmes et des filles, y compris les restrictions à la capacité des femmes à utiliser, développer ou protéger les ressources naturelles, en tenant compte des rôles et	a. Risque contextuel : les femmes rencontrent des difficultés d'accès aux cours d'eau (pour l'eau douce) en raison de la mise en place de clôtures et de la privatisation de facto des cours d'eau (ainsi que des modifications du débit des cours d'eau, en particulier pendant la saison	• Construire des canaux pour permettre aux femmes d'avoir de l'eau dans leurs communautés et réduire la distance jusqu'aux points de collecte ; • Le processus ROAM devrait recenser les cultures plantées par les femmes et

positions différents des femmes et des hommes dans l'accès aux biens et services environnementaux ; et aux services	sèche) ; il existe un risque que toute installation de clôtures, de haies ou toute autre activité de restauration menée avec les communautés locales restreigne davantage l'accès à l'eau douce ; b. Les femmes craignent que les activités de restauration encouragées par le projet (par exemple, la plantation d'arbres) puissent nuire aux cultures dépendantes du soleil (pommes de terre, maïs), c'est-à-dire qu'elles ne soient pas adaptées	discuter des types d'arbres adaptés aux terres agricoles
	Risque contextuel : les femmes dépendent économiquement des hommes, car ces derniers sont principalement impliqués dans des activités commerciales lucratives telles que l'élevage	• Impliquer les femmes dans les activités de subsistance et de restauration • Encourager et soutenir les femmes à se lancer dans de petites entreprises
4. Violence sexiste, y compris les risques d'exploitation sexuelle, d'abus sexuels ou de harcèlement sexuel (SEAH).	-Accès à l'eau : les femmes sont insultées et harcelées verbalement lorsqu'elles franchissent les clôtures pour aller chercher de l'eau dans les cours d'eau clôturés par les agriculteurs	-Construire des robinets et/ou des puits dans leur localité Le projet dispose d'un coordinateur chargé des questions de genre ainsi que d'un poste dédié aux mesures de sauvegarde, responsable de toutes les questions liées au genre et aux mesures de sauvegarde pendant la mise en œuvre du projet. Il n'est pas prévu d'intégrer au sein de l'équipe du projet un point de contact dédié exclusivement aux SEAH. Cependant, la structure de l'équipe ESMS de l'UICN comprend un spécialiste régional ESMS pour ses opérations en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, basé à Dakar, qui est chargé de la supervision ainsi que du traitement des plaintes, avec une escalade directe pour les questions relatives aux SEAH. Comme

		ce poste ne fait pas partie du personnel du projet, il garantit l'indépendance et la protection des victimes contre les représailles. Les niveaux d'escalade supplémentaires comprennent le coordinateur mondial de l' e ESMS ainsi que le responsable de la supervision.
--	--	---

8.2 Évaluation des risques liés au genre et mesures d'atténuation pour les communautés locales

Des risques similaires ont été identifiés pour les communautés locales, avec des dimensions supplémentaires telles que l'accès limité des femmes aux chaînes de valeur du cacao et du café, les risques d'exclusion des activités de restauration à grande échelle et la représentation limitée au sein des institutions de gouvernance villageoises.

Communautés locales		
Risque	Évaluation des risques	Mesures d'atténuation
1. Discrimination à l'égard des femmes ou d'autres groupes fondée sur le genre en ce qui concerne l'accès aux ressources, aux services ou aux avantages fournis par le projet	Risque de discrimination dans le choix et le soutien des activités de subsistance ou d'entreprise par le projet (développement du marché, de la chaîne de valeur et des activités de subsistance) ;	• Travailler avec et représenter divers groupes marginalisés, en particulier parmi les femmes et dans divers contextes économiques et culturels ;
	Participation : risque de discrimination en ce qui concerne la participation des femmes aux activités du projet, par exemple les activités de renforcement des capacités, la restauration, REDD+ ; compte tenu du fait que la plupart des femmes et des filles ne sont pas scolarisées et ne possèdent pas de carte d'identité nationale	• Veiller à ce que, pour chaque activité du projet, les femmes soient représentées en fixant des pourcentages • Promouvoir la participation à la prise de décision, en mettant l'accent sur la qualité et la nature créative du travail, en privilégiant les besoins plutôt que les envies et en favorisant des relations saines et mutuellement bénéfiques entre les personnes et au sein de la communauté. • Les individus et les organisations communautaires doivent être autonomisés afin de pouvoir assurer des moyens de subsistance durables. Adapter le renforcement des capacités et la formation aux différents groupes afin de leur

		permettre d'améliorer leur savoir-faire ou d'apprendre d'autres sources de revenus alternatives.
	Risque de discrimination lié au fait de ne pas prendre en compte les besoins des ménages des femmes, en particulier en matière d'eau, lors de la mise en œuvre d'activités de restauration visant à protéger les zones aquatiques et la forêt.	• Le processus ROAM devrait identifier les zones où les femmes vont régulièrement chercher de l'eau et leur garantir un accès réglementé ou leur donner accès à certaines zones
2. Créer, exacerber ou perpétuer les inégalités liées au genre ;	i. il existe un risque que les femmes ne soient pas incluses dans la prise de décision concernant les activités de restauration ROAM (les activités, leur emplacement, etc.) ; ii. il existe un risque que les interventions ou activités du projet en matière de moyens de subsistance n'incluent pas les femmes ou ne leur soient pas bénéfiques ;	• Organiser des discussions séparées et conjointes pour les hommes et les femmes concernant les activités du projet • Promouvoir des activités spécifiques de subsistance que les femmes peuvent mener au sein de leurs communautés • Sensibiliser et informer la population locale sur le rôle important des femmes dans la société - Fournir une aide financière pour leur permettre de louer ou d'acheter des exploitations agricoles ; d'acheter des intrants agricoles ; de se lancer dans une activité commerciale ; d'acheter des engrais pour enrichir les terres cultivables et du matériel agricole.
	Il existe un risque que le projet ne travaille qu'avec les institutions villageoises existantes, au sein desquelles les femmes ne sont pas représentées	• La méthodologie ROAM prévoit des consultations distinctes avec les hommes et les femmes au sein des comités locaux. • Le plan d'action villageois qui en résulte pour les communautés locales établit une distinction entre les hommes et les femmes. • Chaque paysage dispose d'un partenaire possédant une expertise en matière de genre
	3. Impacts négatifs sur la situation (par exemple, les moyens de subsistance ou les droits) des femmes et des	a. Risque contextuel : les femmes rencontrent des difficultés d'accès à l'eau douce ; • Construire des canaux pour permettre aux femmes d'avoir de l'eau dans leurs communautés et réduire la

filles, y compris les restrictions à la capacité des femmes à utiliser, développer ou protéger les ressources naturelles, en tenant compte des rôles et positions différents des femmes et des hommes dans l'accès aux biens et services environnementaux ; et aux services	b. Les femmes craignent que les activités de restauration encouragées par le projet (par exemple, la plantation d'arbres) puissent affecter les cultures dépendantes du soleil (pommes de terre, maïs), c'est-à-dire qu'elles ne soient pas adaptées	distance jusqu'aux points de collecte ; • Le processus ROAM devrait recenser les cultures plantées par les femmes et discuter des types d'arbres adaptés aux terres agricoles - Formation aux meilleures techniques agricoles et agroforestières pour la plantation et la récolte, ainsi qu'à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles
	Risque contextuel : les femmes dépendent économiquement des hommes, car ce sont principalement ces derniers qui exercent des activités agricoles lucratives telles que la culture du cacao et du café et l'élevage	• Impliquer les femmes dans les activités de subsistance et de restauration • Encourager et soutenir les femmes à se lancer dans la petite entreprise • Faciliter l'accès des femmes aux prêts
Violence sexiste, y compris les risques d'exploitation sexuelle, d'abus sexuels ou de harcèlement sexuel (SEAH).	/	Le projet dispose d'un coordinateur chargé des questions de genre ainsi que d'un poste dédié aux mesures de sauvegarde, responsable de toutes les questions liées au genre et aux mesures de sauvegarde pendant la mise en œuvre du projet. Il n'est pas prévu d'intégrer au sein de l'équipe du projet un point de contact dédié exclusivement aux questions de SEAH. Cependant, la structure de l'équipe ESMS de l'UICN comprend un spécialiste régional ESMS pour ses opérations en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, basé à Dakar, qui est chargé de la supervision ainsi que du traitement des plaintes, avec une escalade directe vers l' pour les questions liées à la SEAH. Comme ce poste ne fait pas partie du personnel du projet, il garantit l'indépendance et la protection des victimes contre les représailles. Les niveaux d'escalade supplémentaires comprennent le coordinateur mondial ESMS

		ainsi que le responsable de la supervision.
--	--	---

8.3 Cadre d'évaluation et de prévention des risques de violence sexiste et d'exploitation et d'abus sexuels

Conformément à la politique révisée du FVC sur la prévention et la protection contre les SEAH (GCF/BM2021/06) et aux exigences de l'ESMS de l'UICN, le cadre d'évaluation et de prévention des risques de GBV/SEAH suivant a été établi pour le projet SPEFOCE :

Facteur de risque	Contexte	Mesure d'atténuation	Calendrier
Opérations sur le terrain dans des zones forestières reculées	Les femmes peuvent être exposées à des risques pour leur sécurité lorsqu'elles se rendent sur des sites forestiers isolés et y travaillent dans le cadre d'activités de restauration, de collecte de produits forestiers non ligneux et de surveillance	Veiller à ce que les opérations sur le terrain se déroulent en groupe ; mettre en place des moyens de transport sûrs ; éviter les nuitées dans des zones isolées dépourvues d'installations adéquates	À partir de la première année
Déséquilibres de pouvoir entre le personnel du projet et les communautés	Le personnel du projet, les consultants et les sous-traitants peuvent abuser de leur position d'autorité vis-à-vis des membres de la communauté, en particulier des femmes	Code de conduite signé par 100 % du personnel ; politique de tolérance zéro ; formation obligatoire en matière de SEAH ; vérification des antécédents pour tout le personnel recruté	Mois 1 à 6
Processus de distribution des avantages	Risque d'exploitation sexuelle lié à l'accès aux avantages du projet, aux crédits verts, à la microfinance et au soutien aux moyens de subsistance	Critères transparents de distribution des avantages ; canaux de distribution réservés aux femmes si nécessaire ; suivi des flux d'avantages par sexe	À partir de la deuxième année
Vulnérabilité des femmes autochtones	Les femmes Baka et Bagyeli sont particulièrement vulnérables en raison de la marginalisation, des barrières linguistiques et	GRM adapté à la culture avec des facilitateurs parlant la langue locale ; mécanismes communautaires de	Mois 1 à 12

	de l'accès limité aux systèmes judiciaires	signalement des cas d'exploitation et d'abus sexuels (SEAH) ; partenariat avec des organisations locales de femmes	
Contexte de formation et de renforcement des capacités	Les sessions de formation et les ateliers en résidence peuvent créer des environnements où les risques liés aux abus sexuels, à la violence et aux abus liés à la santé (SEAH) sont accrus	Environnements de formation respectueux de l'égalité des sexes ; dortoirs séparés ; points focaux formés en matière de SEAH présents lors de tous les événements de plusieurs jours	À partir de la 1re année

Mesures de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des enfants et des personnes vulnérables

- Politique de tolérance zéro : une politique de tolérance zéro en matière de violence sexiste, d'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents (SEAH) et de travail forcé doit être énoncée dans tous les documents du projet, dans le manuel des opérations du projet (POM) et dans tous les contrats conclus avec les partenaires de mise en œuvre et les sous-traitants.
- Code de conduite (CoC) : un code de conduite spécifique au projet traitant de la SEAH doit être élaboré pendant la phase de lancement et signé par l'ensemble du personnel du projet, des consultants et des sous-traitants dans les six premiers mois. Le code de conduite doit couvrir les normes de comportement attendues, les conduites interdites et les conséquences des violations.
- Mécanisme de gestion des risques (GRM) centré sur les survivants : le GRM du projet doit inclure une procédure spécifique et confidentielle relative à la SEAH comprenant : (i) plusieurs canaux de signalement (y compris des options anonymes) ; (ii) l'orientation vers les services nationaux existants en matière de violence sexiste ; (iii) des points de contact féminins formés dans chaque paysage ; (iv) des mécanismes adaptés à la culture des communautés autochtones.
- Formation du personnel : 100 % du personnel du projet et des partenaires chargés de la mise en œuvre devront suivre une formation sur les risques liés à la SEAH, les mesures de prévention et les procédures de signalement au cours des 12 premiers mois. Une formation de mise à jour devra être organisée chaque année.
- Plan d'atténuation des risques liés à la violence sexuelle et à l'exploitation des enfants : un plan d'atténuation des risques liés à la violence sexuelle et à l'exploitation des enfants (SEAH) autonome sera élaboré dans les 9 mois suivant le lancement du projet et intégré au plan de gestion environnementale et sociale (ESMP).
- Campagnes de sensibilisation : Des campagnes de sensibilisation du public sur la prévention et le signalement de la violence sexiste et des abus sexuels et émotionnels (SEAH) seront menées dans les trois zones d'intervention, en utilisant les langues locales et des médias adaptés à la culture locale.

9. Cadre de résultats tenant compte des questions de genre

Conformément aux exigences de la politique du FVC en matière de genre (décision B.24/12, paragraphe 19(a)(v)), le cadre de résultats sensible au genre ci-dessous établit des indicateurs aux niveaux de l'impact, des résultats et des réalisations, tous ventilés par sexe. Ce cadre est aligné sur le cadre de gestion intégrée des résultats (IRMF) du FVC et sur la théorie du changement du projet.

Niveau	Indicateur	Cible	Moyens de vérification
NIVEAU D'IMPACT			
Impact	Renforcement de la résilience climatique et amélioration des conditions socio-économiques des femmes et des filles grâce à l'intégration de la dimension de genre et à un soutien à l'ation d'activités spécifiques au genre	Au moins 40 % des bénéficiaires directs sont des femmes ; amélioration mesurable des moyens de subsistance des femmes et de la résilience climatique dans les zones cibles	Enquêtes de référence et de fin de projet (ventilées par sexe) ; rapports d'audit sur l'égalité des sexes
NIVEAU DES RÉSULTATS			
Résultat 1	Participation significative des femmes à la gouvernance forestière et à la prise de décision au niveau des paysages	Au moins 30 % de femmes au sein des plateformes multipartites et des comités de gestion forestière	Comptes rendus de réunion ; registres des membres ; enquêtes de satisfaction
Résultat 2	Accès équitable des femmes aux bénéfices générés par le projet (crédits verts, micro-entreprises, soutien aux moyens de subsistance)	Au moins 35 % des bénéfices de la chaîne de valeur des PFNL et des micro-entreprises reviennent aux femmes ; 33 % des bénéficiaires de crédits verts sont des femmes	Registres de répartition des bénéfices ; rapports financiers ; enquêtes auprès des entreprises
Résultat 3	Amélioration de la sécurité foncière et des droits de tenure sur les ressources pour les femmes dans les zones cibles	Les droits d'usage des femmes sont consignés dans au moins 50 % des plans de gestion forestière communautaire et des plans de restauration	Plans de gestion forestière ; plans d'aménagement du territoire ; registres communautaires
NIVEAU DE RÉSULTAT (indicateurs clés)			
Indicateur clé 2	Nombre de bénéficiaires directs et indirects (ventilé par sexe)	Au moins 40 % de femmes parmi les bénéficiaires directs	Système de suivi et d'évaluation du projet ;

			rapports annuels de performance (RAP)
Violence sexiste/SEAH	Mécanismes de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle opérationnels	Code de conduite signé par 100 % du personnel (mois 6) ; GRM avec procédure SEAH opérationnelle (mois 6) ; plan de gestion des risques SEAH approuvé (mois 9) ; 100 % du personnel formé (mois 12)	Registres du Code de conduite ; rapports du GRM ; registres de formation

10. Exigences de mise en œuvre des GAAP

Le tableau ci-dessous présente les exigences du projet en matière d'intégration de la dimension de genre à chaque étape de la conception et de la mise en œuvre du projet.

Exigence	Note conceptuelle	Phase de proposition	Lancement (6 mois)	Rapport annuel / Fin de l'année 1	Clôture du projet
GAP provisoire	N/A	Requis	Obligatoire	N/A	N/A
GAP établi	N/A	N/A	N/A	Obligatoire	Obligatoire
Mise en œuvre du GAP	N/A	N/A	N/A	Obligatoire	Obligatoire
Enquête de référence sur le genre	N/A	N/A	Obligatoire	N/A	N/A
Code de conduite (SEAH)	N/A	N/A	Obligatoire (6e mois)	Bilan annuel	N/A
Rapport d'avancement du GAP dans l'APR	N/A	N/A	N/A	Obligatoire	Obligatoire
Audit de genre / Examen à mi-parcours	N/A	N/A	N/A	Obligatoire (mi-parcours)	Obligatoire (final)

11. Intégration de la dimension de genre dans le SPEFOCE

Le projet dispose d'un coordinateur chargé des questions de genre ainsi que d'un poste dédié aux mesures de sauvegarde, responsables de toutes les questions liées au genre et aux mesures de sauvegarde pendant la mise en œuvre du projet. Le plan d'action pour l'égalité des genres présenté ci-dessous définit les activités spécifiques, les indicateurs, les objectifs, les responsabilités et le budget pour l'intégration de la dimension de genre dans les quatre composantes du projet.

Le Plan d'action pour l'égalité des sexes s'articule autour des quatre composantes du projet et comprend des actions transversales en matière d'égalité des sexes pour la prévention de la violence sexiste et des abus sexuels, l'intersectionnalité et un suivi et une évaluation sensibles au genre. Toutes les activités comprennent des indicateurs ventilés par sexe avec des objectifs

spécifiques en pourcentage pour la participation des femmes. Les responsabilités de mise en œuvre sont réparties entre les agences d'exécution (MINFOF et UICN), l'unité de gestion du projet (PMU), l'expert en genre et les partenaires au niveau du paysage, sous la coordination du spécialiste national en genre recruté au lancement du projet.

Objectifs minimaux de participation alignés sur les normes du FVC :

- Consultations et réunions communautaires : au moins 40 % de femmes
- Processus de consentement libre, préalable et éclairé (toutes les étapes) : au moins 30 % de femmes
- Programmes de formation (toutes composantes) : minimum 30 % de femmes
- Plateformes multipartites et comités de gestion forestière : au moins 30 % de femmes
- Comité de pilotage du projet : au moins 25 % de femmes
- Programmes « argent contre travail » et partage des bénéfices : au moins 30 % de femmes bénéficiaires
- Chaînes de valeur des PFNL et micro-entreprises soutenues : au moins 30 % dirigées par des femmes

12. Plan d'action pour l'égalité des sexes

Résultats	Activités	Indicateurs et objectifs	Calendrier	Responsabilités	Budget (USD)	
<i>Déclaration d'impact : Renforcement de la résilience climatique et amélioration des conditions socio-économiques des femmes et des filles grâce à l'intégration de la dimension de genre et à l'assistance technique et financière apportée aux activités spécifiques au genre dans le cadre du projet SPEFOCE au Cameroun</i>						
Composante 1 : Mise en œuvre effective de pratiques de gestion durable des forêts (GDF) et de restauration des terres adaptées au climat dans les paysages forestiers ciblés						
Résultat 1.1 : Amélioration des systèmes de gouvernance pour la GDF des ZFP	1.1.1 Améliorer les lignes directrices relatives aux plans de gestion des AP, y compris l'intégration de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique Consultations des parties prenantes	- Nombre et pourcentage de femmes consultées par rapport au total Objectif : au moins 30 % des personnes consultées sont des femmes	A1-A2	Agence d'exécution, Unité de gestion du projet, consultants	7 000	
	1.1.2 Améliorer les lignes directrices relatives aux plans de gestion des forêts de production Consultations des parties prenantes	-Nombre et pourcentage de femmes consultées par rapport au total Objectif : au moins 30 % des personnes consultées sont des femmes	Années 1 et 2	Agence d'exécution, PMU, consultants	7 000	
	1.1.4 Mettre en œuvre les plans de gestion actualisés de 3 forêts de production relevant des conseils Consultation et mobilisation des parties prenantes	-Nombre et pourcentage de femmes consultées et mobilisées par rapport au total Objectif : au moins 30 % des personnes consultées et mobilisées sont des femmes	Année 1- Année 2	Agence d'exécution, PMU	7 000	
	1.1.5 Créer et rendre opérationnelles des plateformes multipartites Rassembler les parties prenantes pour un dialogue	-Nombre et % de femmes participant au dialogue Objectif : au moins 35 % des personnes impliquées sont des femmes - Nombre et % de femmes participant à chaque réunion	Années 2 à 7	Agence d'exécution, PMU, consultants	21 000	

Résultats	Activités	Indicateurs et objectifs	Calendrier	Responsabilités	Budget (USD)	
		trimestrielle des plateformes Objectif : au moins 35 %				
	1.1.5A Intégrer des dispositions sensibles au genre dans la gouvernance des plateformes multipartites	Les règles de gouvernance des plateformes prévoient une représentation minimale de 30 % de femmes parmi les membres et la rotation des postes de coprésidentes Au moins 2 sous-comités dirigés par des femmes mis en place par plateforme de paysage	Années 2 à 7	PMU, expert en questions de genre	15 000	
Résultat 1.2 : Renforcement de la restauration des terres et des forêts dégradées dans et autour des zones forestières permanentes	1.2.1 Évaluation rurale participative (ERP) dans les 3 paysages	- Nombre et pourcentage de femmes consultées dans chaque paysage Objectif : au moins 33 % des personnes consultées par paysage sont des femmes	Année 3	Agence d'exécution, PMU	10 000	
	1.2.2-1.2.4 Restauration des zones dégradées Identifier les zones de restauration, en tenant compte des besoins des femmes	-Nombre et pourcentage de femmes consultées par rapport au total Objectif : au moins 30 % des personnes consultées sont des femmes	Années 2 à 4	Agence d'exécution, Unité de gestion du projet, Ministère	150 000	
	1.2.1A Réaliser des évaluations ROAM sensibles au genre qui documentent l'utilisation de la forêt par les femmes, les zones de collecte de PFNL et les voies d'accès à l'eau	Les évaluations ROAM comprennent une cartographie spécifique au genre de l'utilisation de la forêt par les femmes dans les 3 paysages Les zones de collecte de PFNL et les voies d'accès à l'eau des femmes sont documentées et intégrées dans les plans de restauration	Années 2 à 3	PMU, expert en genre, consultants ROAM	25 000	

Résultats	Activités	Indicateurs et objectifs	Calendrier	Responsabilités	Budget (USD)	
	1.2.4A Garantir la participation équitable des femmes aux activités de restauration dans le cadre du programme « argent contre travail »	Au moins 40 % des bénéficiaires des activités de restauration rémunérées sont des femmes Mise en place de conditions de travail favorables aux femmes (horaires, garde d'enfants, proximité)	Années 3 à 7	PMU, coordinateurs paysagistes	20 000	
Composante 2 : Le développement et la transformation de la chaîne de valeur sont opérationnels						
Résultat 2.1 : Renforcement des chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL) et des liens avec les marchés	2.1.1 Renforcer les capacités en matière de gestion des micro-entreprises Réaliser une évaluation des besoins	- Nombre et pourcentage d'associations de femmes dont les besoins ont été évalués Objectif : au moins 30 % sont dirigées par des femmes	A3	Unité de gestion du projet, Agence d'exécution, Consultants	30 000	
	2.1.2 Développer/améliorer les capacités et les infrastructures Identifier et mobiliser des associations potentielles en mettant l'accent sur les femmes et les populations autochtones Élaborer des plans d'affaires pour les micro-entreprises	-Nombre et pourcentage d'associations dirigées par des femmes identifiées et mobilisées Objectif : au moins 35 % des associations sont dirigées par des femmes -Nombre et pourcentage d'entreprises dirigées par des femmes ayant élaboré des plans d'affaires Objectif : au moins 35 % sont dirigées par des femmes	Années 2 à 5	Agence d'exécution, Unité de gestion du projet, expert en genre, consultants	180 000	
	2.1.3 Renforcer les capacités des micro-entreprises Sélectionner les participants, dont au moins 30 % de femmes	-Nombre et pourcentage de micro-entreprises dirigées par des femmes dont les besoins ont été évalués Objectif : au moins 30 % sont dirigées par des femmes	Année 3	PMU, Agence d'exécution, Consultants	30 000	
Composante 3 : Renforcement des capacités des parties prenantes en matière de pratiques d'utilisation des terres résilientes au changement climatique						

Résultats	Activités	Indicateurs et objectifs	Calendrier	Responsabilités	Budget (USD)	
Résultat 3.1 : Amélioration des capacités des parties prenantes	3.1.1 Renforcer les capacités en matière d'utilisation des lignes directrices améliorées sur la gestion durable des forêts Sélectionner des participants, dont au moins 30 % de femmes	- Nombre et pourcentage de participantes sélectionnées et formées Objectif : au moins 30 % des participants sélectionnés et formés sont des femmes	Années 2 et 3	Agence d'exécution, Unité de gestion du projet, consultants	75 000	
	3.1.2 Former et diffuser des informations sur les instruments révisés Sélectionner des participants, dont au moins 30 % de femmes	-Nombre et pourcentage de participantes sélectionnées et formées Objectif : au moins 30 %		Agence d'exécution, PMU, consultants	15 000	
	3.1.2 Renforcer les capacités en matière de surveillance forestière, de registre REDD+ et du SIS Sélectionner des participants, dont au moins 30 % de femmes	- Nombre et pourcentage de participantes sélectionnées et formées Objectif : au moins 30 %	Année 3	PMU, Agence d'exécution, Consultants	30 000	
	3.1.3 Renforcer les capacités des acteurs étatiques et non étatiques en matière de cadre juridique des investissements verts Identifier les participants à l' , dont au moins 30 % de femmes	-Nombre et pourcentage de participantes identifiées et formées Objectif : au moins 30 %	Y3	Unité de gestion du projet (PMU), Agence d'exécution, Consultants	10 000	
	3.1.4 Organiser des formations spécifiques sur le genre et le changement climatique à l'intention des femmes leaders dans les 3 paysages	Au moins 60 femmes leaders formées sur le genre et le changement climatique (20 par paysage), y compris des femmes leaders autochtones Sessions de formation réservées aux femmes	Années 2 et 3	Unité de gestion du projet (PMU), expert en genre	35 000	

Résultats	Activités	Indicateurs et objectifs	Calendrier	Responsabilités	Budget (USD)	
		sur le leadership, le FPIC, les droits fonciers et la sensibilisation à la violence sexiste et aux abus sexuels et émotionnels				
	3.2.5 Renforcer les capacités des artisans locaux Sélectionner les participants, dont au moins 30 % de femmes	- Nombre et pourcentage d'artisans femmes dont les besoins ont été évalués Objectif : au moins 30 % de femmes	Y3	PMU, Agence d'exécution, Consultants	30 000	
Composante 4 : Suivi rigoureux du projet et partenariats fondés sur les connaissances						
Résultat 4.1 : L'équipe de gestion du projet est opérationnelle	4.1.1 L'unité de gestion du projet (PMU) dirige la mise en œuvre Définir les postes et les responsabilités Recruter du personnel	Objectif : un poste dédié à l'égalité des sexes est défini au sein de l'équipe de gestion du projet Objectif : un spécialiste national de l'égalité des sexes est recruté dès le lancement du projet	Année 1	UICN	168 000	
	4.1.1A Élaborer et signer un code de conduite du projet traitant de la violence sexiste et des abus sexuels, signés par 100 % du personnel	Code de conduite élaboré au cours du 3e mois et signé par 100 % du personnel de l'unité de gestion du projet et des partenaires au cours du 6e mois Politique de tolérance zéro en matière de VBG/SEAH énoncée dans le document de programmation et dans tous les contrats	Année 1 (mois 1 à 6)	UICN, PMU, expert en genre	5 000	
	4.1.1B Mettre en place un GRM centré sur les survivants avec une procédure spécifique relative à la violence sexuelle et sexiste	Mécanisme de gestion des risques (GRM) avec procédure relative aux abus sexuels, à l'exploitation et à la violence à l'égard des enfants (SEAH) opérationnel d'ici le 6e mois Points focaux féminins pour les	Année 1 (mois 1 à 6)	UICN, PMU, experte en genre	10 000	

Résultats	Activités	Indicateurs et objectifs	Calendrier	Responsabilités	Budget (USD)	
		questions SEAH désignés dans chaque paysage Protocoles d'orientation vers les services nationaux de lutte contre la violence sexiste établis				
	4.1.1C Organiser une formation SEAH pour 100 % du personnel du projet et des partenaires de mise en œuvre	100 % du personnel du projet formé à la SEAH d'ici le 12e mois Formation de mise à jour annuelle dispensée Plan d'atténuation des risques liés à la SEAH approuvé d'ici le 9e mois	Années 1 à 7	Expert en genre, Unité de gestion du projet	15 000	
Résultat 4.2 : Le projet fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation	4.2.1 Mise en place du comité de pilotage du projet Identification et désignation des membres	- Nombre et pourcentage de femmes sélectionnées comme membres du comité de pilotage du projet Objectif : au moins 25 % des membres du comité de projet sont des femmes	Année 1	UICN	8 250	
	4.2.2 Mettre en œuvre le plan de suivi et d'évaluation	Objectif : Le genre est pleinement intégré dans le système de suivi et d'évaluation Objectif : Les enseignements tirés en matière de genre sont diffusés pour une amélioration continue Objectif : Les activités et les résultats en matière de genre sont rapportés dans tous les rapports annuels de performance	Années 1 à 7	Expert en genre, Unité de gestion du projet, expert en suivi et évaluation, consultants	50 000	
	4.2.2A Réaliser une enquête de référence sur le genre pendant la phase de lancement	Enquête de référence sur le genre réalisée dans les 3 zones au cours des 6 premiers mois Données de référence collectées sur : taux de participation des femmes, revenus, régime foncier,	Année 1 (mois 1 à 6)	Expert en genre, expert en suivi et évaluation	40 000	

Résultats	Activités	Indicateurs et objectifs	Calendrier	Responsabilités	Budget (USD)	
		prise de décision, prévalence de la violence sexiste				
	4.2.2B Réaliser un audit sur le genre lors de l'évaluation à mi-parcours et de l'évaluation finale	Audit de genre à mi-parcours (année 4) et évaluation finale de genre (année 7) réalisés par un évaluateur indépendant Indicateurs GAP pleinement intégrés dans les rapports APR	Années 4 et 7	UICN, évaluateur indépendant	60 000	
	4.2.2C Produire et diffuser des supports d'information sur le genre	Au moins 6 études de cas sensibles au genre produites et diffusées Enseignements tirés de l'intégration de la dimension de genre dans le programme REDD+ de l' -Cameroun documentés et partagés avec le FVC	Années 3 à 7	PMU, expert en genre, communication	20 000	
Transversal : Peuples autochtones — Actions spécifiques au genre						
Autonomisation des femmes autochtones	Mener des consultations adaptées à la culture des femmes Baka et Bagyeli en faisant appel à des animatrices parlant la langue locale	Au moins 40 % des consultations avec les peuples autochtones incluent des femmes Des animatrices parlant la langue locale sont engagées dans chaque communauté autochtone Des sessions de FPIC réservées aux femmes sont organisées	Années 1 à 7	Unité de gestion du projet, experte en questions de genre, points focaux des peuples autochtones	25 000	
	Documenter et intégrer les connaissances écologiques traditionnelles des femmes autochtones (produits forestiers non ligneux, plantes médicinales, semences)	Évaluation des savoirs traditionnels des femmes Baka et Bagyeli achevée dans toutes les communautés cibles Intégration des savoirs des femmes dans au moins 50 % des plans de gestion forestière	Années 2 à 4	Unité de gestion du projet (PMU), experte en genre, consultants en matière de peuples autochtones	20 000	

Résultats	Activités	Indicateurs et objectifs	Calendrier	Responsabilités	Budget (USD)	
	Faciliter l'accès aux documents d'identité nationaux pour les femmes et les filles autochtones	Campagne de facilitation de l'obtention de cartes d'identité menée dans les 3 zones Au moins 200 femmes et filles autochtones obtiennent des cartes d'identité nationales	Années 1 à 3	PMU, MINFOF, autorités locales	15 000	
	Soutenir les activités de subsistance des femmes autochtones (transformation des PFNL, entreprises communautaires)	Création et soutien d'au moins 10 groupes de transformation des PFNL dirigés par des femmes autochtones Augmentation d'au moins 20 % des revenus des femmes autochtones provenant des PFNL	Années 2 à 7	Unité de gestion du projet (PMU), expert en genre, consultants en moyens de subsistance	30 000	

13. Mise en œuvre, suivi et supervision du GAAP

13.1 Dispositions institutionnelles

Les GAAP seront mis en œuvre sous la responsabilité générale de l'UICN en tant qu'entité accréditée, l'unité de gestion du projet (PMU) étant chargée de la coordination quotidienne. Les principaux rôles institutionnels sont les suivants :

- UICN (AE) : responsabilité fiduciaire et de reporting globale pour la mise en œuvre du GAAP ; intégration des progrès du GAAP dans les rapports annuels de performance (APR) destinés au FVC.
- Unité de gestion du projet (PMU) / Spécialiste en matière de genre : coordination quotidienne ; planification et suivi des activités liées aux GAAP ; intégration de la dimension de genre dans toutes les composantes du projet ; coordination de la prévention des violations des droits humains et de l'environnement (SEAH) ; collecte et analyse de données sensibles au genre.
- MINFOF (EE) : intégration des considérations de genre dans les instruments et politiques de gestion forestière ; soutien à une mise en œuvre sensible au genre au niveau du paysage.
- Partenaires du paysage : mise en œuvre des activités liées au genre au niveau communautaire ; engagement culturellement approprié auprès des femmes autochtones ; fonctionnement local de la GRM.
- Expert en suivi et évaluation : Intégration des indicateurs GAAP dans le système de suivi et d'évaluation du projet ; collecte et communication de données ventilées par sexe.

Dispositions institutionnelles supplémentaires conformément aux exigences du FVC :

- Un point focal SEAH sera désigné dans chaque paysage, de préférence une femme membre du personnel ayant reçu une formation, chargée de recevoir les plaintes SEAH confidentielles et d'engager le processus de renvoi.
- Le MINPROFF (Ministère de l'autonomisation des femmes et de la famille) sera invité à participer au comité de pilotage du projet en tant qu'observateur/conseiller sur les questions de genre.
- Les organisations locales de femmes et les représentantes des femmes autochtones seront associées en tant que partenaires de mise en œuvre dans chaque paysage pour les activités liées au genre au niveau communautaire.
- Un audit externe sur l'égalité des sexes doit être réalisé à mi-parcours (4e année) et à la clôture du projet (7e année) par un évaluateur indépendant.

13.2 Suivi, rapports et évaluation

L'intégration de la dimension de genre constituera un élément central du système de suivi et d'évaluation. Tous les indicateurs au niveau du projet seront ventilés par sexe et, le cas échéant, par statut autochtone. Les progrès en matière de genre seront présentés dans tous les rapports annuels de performance (RAP) soumis au FVC.

Le cadre de suivi et d'évaluation du GAAP comprendra :

- la collecte trimestrielle de données ventilées par sexe sur tous les indicateurs du GAAP par les coordinateurs de paysage ;
- des examens semestriels des progrès en matière d'égalité des sexes par le spécialiste des questions de genre, communiqués à l'unité de gestion du projet (PMU) et au comité de pilotage ;
- L'intégration annuelle des progrès du GAAP dans le rapport de performance annuel (APR) du projet soumis au FVC, y compris des indicateurs quantitatifs et une analyse qualitative de genre ;
- Une enquête de référence sur le genre lors de la phase de lancement (année 1) afin d'établir des repères pour tous les indicateurs du GAAP ;
- Un audit indépendant à mi-parcours sur l'égalité des sexes (4e année) pour évaluer les progrès et recommander des mesures correctives ;
- Évaluation finale sur l'égalité des sexes (7e année) évaluant l'impact transformateur du projet sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Enquêtes de satisfaction auprès des femmes bénéficiaires à mi-parcours et à la clôture du projet, mesurant la qualité perçue de la participation et des avantages ;
- Suivi SEAH par l'analyse des données du GRM (anonymisées et confidentielles).

13.3 Gestion adaptative

Le GAAP est un document évolutif qui sera affiné au cours de la phase de lancement sur la base des résultats de l'enquête de référence sur le genre. L'examen annuel des progrès du GAAP permettra d'identifier les domaines dans lesquels les objectifs ne sont pas atteints et de proposer des mesures correctives.

Les déclencheurs de la gestion adaptative doivent inclure :

- La participation des femmes à une activité quelconque est inférieure à 25 % pendant deux trimestres consécutifs : l'unité de gestion du projet (PMU) doit enquêter sur les obstacles et mettre en œuvre des mesures correctives (par exemple, ajustements d'horaires, garde d'enfants, sessions séparées réservées aux femmes) ;
- Réception d'une plainte relative à la violence sexuelle et sexiste (SEAH) par l'intermédiaire du GRM : activation immédiate du protocole d'intervention centré sur les survivantes ; enquête dans les 10 jours ouvrables ; rapport à l'UICN et au FVC conformément à la politique du FVC ;
- L'audit de genre identifie des écarts significatifs entre les objectifs du GAAP et les performances réelles : révision du GAAP et réaffectation des ressources dans les 3 mois suivant les conclusions de l'audit ;
- L'enquête de référence révèle des dynamiques de genre différentes de celles supposées : ajustement des indicateurs et des objectifs du GAAP pendant la phase de lancement.